



Aux parents d'élèves des écoles  
Ernest Renan et Paul Bert

**Stratégies de Transition et de l'Innovation Territoriale**

Transition énergétique et climatique

Nos Réf. : 2021/D/4886

Dossier suivi par Sandrine Laisné

T 0251164870

laisnes@agglo-carene.fr

Saint-Nazaire, le 26 avril 2021

**Objet : La qualité de l'air dans les écoles de Saint-Nazaire**

Madame, Monsieur,

La presse s'est récemment fait l'écho des résultats d'une étude menée en 2017 avec Air Pays de la Loire pour apprécier le transfert de polluants de l'air extérieur vers l'air intérieur dans les écoles élémentaires Ernest Renan et Paul Bert. Les réactions relayées ont pu susciter quelques interrogations aux parents d'élèves que vous êtes. C'est la raison pour laquelle, nous tenons à vous informer des mesures réglementaires et des initiatives prises par la ville de Saint-Nazaire et la CARENE sur ces enjeux.

Le suivi de la qualité de l'air intérieur des crèches, écoles maternelles et écoles élémentaires est obligatoire depuis 2018. Cette réglementation impose l'évaluation des moyens d'aération de l'établissement tous les sept ans et la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur ou, des campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur tous les sept ans, par des organismes accrédités. Les polluants mesurés sont les suivants : Formaldéhyde, Benzène, dioxyde de carbone et Tétrachloroéthylène (si pressing à proximité immédiate).

La Ville de Saint-Nazaire n'a pas attendu cette loi pour effectuer des mesures d'air intérieur de l'ensemble de ses établissements accueillant de jeunes enfants. La première campagne a été réalisée dès 2014. Sept ans après, les mesures pour 2021 sont en cours pour ces établissements. Pour les écoles élémentaires, celles qui vous concernent en premier lieu ont bénéficié de leur deuxième campagne en 2017.

Concernant les écoles Paul Bert et Ernest Renan, les résultats des analyses indiquent :

- aucun dépassement de la valeur limite pour le formaldéhyde,
- aucun dépassement de la valeur limite pour le benzène,
- aucune pièce en confinement extrême.

Les résultats complets sont consultables dans les écoles.

Concernant l'étude de l'air qui fait l'objet de ce courrier, il s'agit d'une initiative de la Ville de Saint-Nazaire qui a répondu à un appel à projets de l'ADEME en 2017 afin d'apprécier le transfert des polluants atmosphériques de l'extérieur vers l'intérieur de ces deux écoles. Basée sur l'analyse des mesures *in-situ*, cette étude a permis d'évaluer l'influence de différents facteurs sur le transfert de polluants entre l'air extérieur et l'intérieur des salles de classes. *In fine*, l'objectif de cet appel à projets était de produire des fiches de bonnes pratiques transposables à d'autres établissements scolaires, sur l'ensemble du territoire.

../..



Pourquoi réaliser cette étude sur les groupes scolaires Paul Bert et Ernest Renan ? Nous les avons choisis avec Air Pays de la Loire, organisme de surveillance de la qualité de l'air, pour affiner notre connaissance de la qualité de l'air dans le secteur de Méan-Penhoët.

Les résultats obtenus par polluants recherchés :

- PM<sub>10</sub> : pas de transfert. Les sources de pollutions sont internes (poussières, craies, autres activités...).
- Transfert ponctuel de la pollution en SO<sub>2</sub> et NO<sub>2</sub> de l'extérieur vers l'intérieur des écoles. Les sources probables sont la zone industrialo-portuaire et le trafic automobile à proximité.
- CO<sub>2</sub> : confinement important pour certains locaux, lié au manque de renouvellement d'air.

La deuxième phase de l'étude a permis de mettre en évidence l'importance de l'aération des salles de classe, et donc la nécessité de sensibiliser le personnel à cette problématique. En l'absence de ventilation mécanique, l'ouverture régulière des fenêtres (pendant la récréation ou la pause méridienne) permet de maintenir des niveaux de confinement acceptables dans les salles de classe.

Les conclusions de l'étude ont conduit la Ville à établir un protocole en fonction des situations :

- Dans les écoles existantes et dans le cas où les pratiques quotidiennes sont insuffisantes (aération régulière, entretien des entrées d'air et grilles d'aération, etc.), la mise en place d'une ventilation mécanique est à l'étude.
- Les projets neufs seront équipés d'une installation performante de ventilation grâce à l'installation de centrale de traitement d'air double flux.

Côté CARENE, des actions de mobilisation ont permis à plus de 70 agents de se former aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et extérieur (application des gestes quotidiens, etc.). La CARENE mesure également l'air extérieur ponctuellement et de manière ciblée si des questionnements se posent. Dans ce cadre, des mesures ont été réalisées au Grand Café et à l'école Jean Jaurès en 2018.

M. David Samzun, Maire de Saint-Nazaire et Président de la CARENE, son agglomération, est très engagé sur les questions de santé environnementale. A la suite d'une étude publiée en 2019 sur la santé des habitants du bassin nazairien indiquant des taux de mortalité supérieurs à la moyenne régionale, il a immédiatement demandé qu'une étude épidémiologique soit diligentée pour en comprendre les causes. En outre, il s'est engagé à élaborer un contrat local de santé intercommunal pour coordonner l'action publique locale en faveur de la santé. Et ce printemps 2021, une étude de zone, ayant pour objectif de recenser l'ensemble des polluants émis sur le territoire, a été lancée par la DREAL dans laquelle nos élus siègent pour défendre l'intérêt des habitant-es.

Soyez assurés que nous sommes mobilisés à ses côtés pour améliorer la qualité de l'air dans nos écoles et nos quartiers.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

**Jean-Marc ALLAIN**  
Elu de quartier  
Méan-Penhoët et Herbins



**Xavier Perrin**  
Adjoint à l'éducation, au numérique,  
aux finances et au juridique

